AURONS COMMUNE DE

REVISION N°1 PLAN LOCAL D'URBANISME

FICHES DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

7.4.1

AtM
Atelier MARINO Architecture et Urbanisme
4 Rue des Tanneurs
83490 Le Muy
Tél 04 94 81 80 83 - Fax 04 94 45 14 61
atelierp.marino@wanadoo.fr

POS	
Approbation	AP 04/02/1983
PLU	
Approbation	DCM 15/01/2014

REVISION N°1 DU PLU	
Prescription	DCM du 18/04/2014
Arrêt	DCM du 02/06/2015
Enquête publique	AM du 22/09/2015
Approbation	DCM du 29/12/2015

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13008 Aurons

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Code de la santé publique, Article L1321-2 modifié par la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006; Article R1321-13 modifié par Décret n°2007-49 du 11 janvier 2000; articles L1322-3 et suivants modifiés par la Loi n°2004-806 du 9 août 2004

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
AS1/18/1833	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Captage d'eau potable des Goules	Protection des forages d'alimentation en eau potable des Goules	Arrêté préfectoral du 7 octobre 2005	07/10/2005

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
I4/3/617	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 400 KV - 2 circuits - Réaltor - Tavel 1	Ligne 400 KV - 2 circuits 225 KV- Réaltor - Tavel 1		

I4/3/618	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 400 KV - 2 circuits - Réaltor - Tavel 2	Ligne 400 KV - 2 circuits 225 KV - Réaltor - Tavel 2		
I4/3/647	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Rognac - Roquerousse	Ligne 225 KV Rognac - Roquerousse	Arrêté préfectoral du 16 juillet 1997	16/07/1997
I4/3/703	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Éguilles - Roquerousse	Ligne électrique :63 KV Eguilles - Roquerousse.		
I4/3/1224	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Roquerousse - Saint-Estève	Ligne 225 KV Roquerousse - Saint-Estève		
I4/3/1225	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Lambesc - Roquerousse	Ligne 225 KV Lambesc - Roquerousse		

I4/3/1315	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 400 KV 1er circuit Boutre - Tavel dérivation Tore Supra	Ligne 400 KV 1er circuit Boutre - Tavel dérivation Tore Supra
I4/3/1985	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 400 KV 2eme circuit Boutre - Plan d'Orgon	Ligne 400 KV 2eme circuit Boutre - Plan d'Orgon

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Identifiant DDTM	*Service gestionnaire*	*Appellation*	*Description*	*Acte institutif*	*Date de l'acte*
Int1/8/1540	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière d'Aurons	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

Identifiant DDTM	*Service gestionnaire*	*Appellation*	*Description*	*Acte institutif*	*Date de l'acte*
PM1/14/301	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR seismes et mouvements de terrain	PPR seismes et mouvements de terrain	Arrêté préfectoral du 2 avril 1992	02/04/1992

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

Identifiant DDTM	*Service gestionnaire*	*Appellation*	*Description*	*Acte institutif*	*Date de l'acte*
T5/7/585	SNIA Antenne Méditerranée	Aérodrome de Salon-de-Provence	Aérodrome de Salon de Provence.	Arrêté interministériel du 10 avril 1990	10/04/1990